

# Taxibus : transport à la demande pour lutter contre l'isolement en milieu rural

juillet 2008

Imprimer la page

Index

- [Type d'action](#)
- [Département](#)
- [Porteur\(s\) de l'action](#)
- [Objectif\(s\) et bref descriptif](#)
- [Origine\(s\)](#)
- [Description détaillée](#)
- [Bilan](#)
- [Partenaire\(s\)](#)
- [Moyens](#)

## Type d'action

- Lien social
- Soutien à domicile
- Accessibilité

---

## Département

Calvados (14)

## Porteur(s) de l'action

Conseil général du Calvados

## Objectif(s) et bref descriptif

Pour permettre aux personnes sans voiture habitant en zone rurale de se rendre dans la ville ou les villes voisines pour se soigner, effectuer des démarches administratives, se rendre sur la marché, le Conseil général crée le Taxibus...

## Origine(s)

Malgré une offre relativement importante de transport public sur le département (47 lignes régulières, une ligne Express entre Caen et Le Havre, des services sur réservation, des lignes ou services scolaires, des lignes de marché Bus-Vert), quelques zones d'ombre dans les lieux les plus enclavés du territoire persistent. Certaines personnes, des personnes âgées, des mères de famille ... n'ont pas de voiture (ou ne peuvent plus l'utiliser) et sont donc tributaires de la bonne volonté de leurs voisins pour se rendre dans la ville voisine. Fort de ce constat, le Conseil général du Calvados décide de mettre en place des Taxibus.

## Description détaillée

Le Conseil général estime que le Taxibus pourrait concerner environ 166 000 habitants représentant à peu près 20% de la population du département. Il leur offre la possibilité de se déplacer pour des besoins de première nécessité vers des "pôles d'attraction" où ils peuvent faire des démarches administratives, se soigner ' Assurés par un ou plusieurs artisans taxis (53 artisans taxis sont partenaires du dispositif), les Taxibus fonctionnent toute l'année en dehors des jours fériés. Ils sont gérés par le prestataire privé en charge des Bus Verts : Calvados Transport Service, prestataire de transport unique pour le département.

### **Pallier les carences bus et SNCF**

Le service a d'abord été expérimenté sur le bassin de vie de Lisieux. Déployés depuis le 1er janvier 2003 sur sept secteurs (le Pays d'Auge, le Pays de Falaise, le Bocage, le Pré-bocage, le Bessin, le Pays de Caen, la Côte Fleurie), soit 23 bassins de vie, les Taxibus offrent un transport public

---

complémentaire aux lignes régulières. Ainsi, les dessertes sont mises en place uniquement dans le cas de carence de lignes régulières Bus ou de lignes régulières SNCF. La tarification est la même que sur le réseau général (coût de la zone 0,86 euros). Les courses sont réservées la veille avant 18 heures par le client, via une centrale d'information et de réservation.

La prise en charge de l'usager s'effectue du domicile vers le pôle d'attraction, généralement entre 9h30 et 16h, c'est-à-dire pendant les heures creuses - les Taxibus n'étant à priori pas utilisable pour le transport scolaire ou les trajets domicile/travail. Dans chacun des sept secteurs, plusieurs bassins de vie ont donc été déterminés, s'organisant autour de pôles d'attraction vers lesquels s'effectue le transport des personnes. La détermination des pôles d'attraction n'est cependant pas figée : une concertation organisée avec les élus locaux permet éventuellement de réorganiser les trajets.

### **Une mobilisation des élus, des habitants et des artisans**

Au moment du lancement du service Taxibus, une campagne d'information a été menée auprès des maires et un guide pratique a été distribué dans les boîtes aux lettres des habitants des communes concernées. Des réunions ont été organisées, sur invitation de l'élu du Conseil général du canton, pendant lesquelles les élus ont discuté du rattachement de leur commune à tel ou tel bassin de vie ou à tel ou tel pôle d'attraction. Ils ont pu ainsi choisir d'autres options que celles envisagées au départ. Tous les artisans taxis ont été conviés à une réunion d'information organisée pour chaque secteur. Des contrats de sous-traitance ont été signés avec ceux qui le souhaitent et ils se sont engagés à assurer une qualité de service public et à respecter les obligations mentionnées dans le cahier des charges.

### **Personnes âgées et familles monoparentales "désenclavées"**

Le bilan est positif : 586 communes sont concernées. Mille réservations sont faites chaque mois. En moyenne, les Taxibus font trois à six courses par jour suivant les secteurs.

Ce service permet réellement de lutter contre l'isolement de certaines personnes en milieu rural : il s'agit en majorité de personnes âgées qui, sans ce service, n'auraient plus les moyens de se déplacer vers les villes et pour qui le Taxibus offre réellement une aide dans le maintien à domicile. Elles l'utilisent pour aller au marché ou chez le médecin et certaines pour se rendre dans des clubs du 3<sup>e</sup> âge plus actifs dans les villes. Sa souplesse, sa sûreté, sa convivialité et ses performances sont des avantages tels que certaines personnes âgées ont pu demander la suppression de leur ligne régulière, dont l'arrêt est situé à quelques kilomètres de chez elles et le remplacement par le Taxibus. Certaines femmes avec des petits enfants utilisent aussi ce service, quand elles n'ont pas de voiture. Là aussi, le service Taxibus participe à la lutte contre l'isolement des mères d'enfants en bas âge, isolement dont on sait qu'il est préjudiciable à la mère comme à l'enfant.

Enfin, à Lisieux, le Taxibus fonctionne aussi le mercredi et les adolescents commencent à l'utiliser pour se rendre dans des associations sportives ou culturelles' plus nombreuses dans les villes "pôles d'attraction". La tarification zonale cependant peut constituer un coût non négligeable pour des personnes disposant de faibles revenus (coût de la zone la plus élevé (zone 4) : 6,88 euros aller).

## **Bilan**

- Désenclavement rural
- Développement de la mobilité

---

## **Partenaire(s)**

Conseil général du Calvados

## **Moyens**

### **Financiers**

Coût du dispositif Taxibus 350 000 euros/an, soit 10% des dépenses totales d'exploitation des réseaux de transports publics.

## **Contact**

**HERVE Claudine**

Conseil général du Calvados

**Adresse** : 9 rue St Laurent  
14000  
Caen  
France

**Tél.** : 02 31 57 15 82

**Courriel** : [c.herve@cg14.fr](mailto:c.herve@cg14.fr)

